

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA CSS ESCALQUENS
du 27 juin 2016

| INTITULE | NOM | STATUT | PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT |
|--------------------------|---|---|---------------------------------------|
| collège administration | | | |
| Préfecture Haute-Garonne | Anabel LESOURD Valérie BAUTHIAN | | Présente Présente |
| SIRACED PC | Caroline RAFFALLI Pierre DE LAENDER | | Présente Présent |
| SDIS | Capitaine COVIN | | Présent |
| DREAL | Stéphanie ROBIC Rémy CORTES | | Présente Présent |
| DIRECCTE | | | Excusé |
| DDT | | | Absente |
| collège collectivités | | | |
| Mairie d'Escalquens | Le maire Denis FOURNIER Olivier GUIBERT Monique BUCHET | Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant | Absent Présent Absent Absent |
| Mairie de Pompertuzat | Le maire Jean-Paul DEODATO | Titulaire Suppléant | Absent Présent |
| Mairie de Belberaud | Le maire Raphaël SORROCHE | Titulaire Suppléant | Absente Présent |
| SICOVAL | Arnaud LAFON André PUMA | Titulaire Suppléant | Présent Absent |
| Conseil départemental | Emilienne POUMIROL Gilbert HEBARD Stéphanie LABATUT-CALLE | Titulaire Suppléant Chef du service environnement | Absente Excusé Présente |
| collège riverains | | | |
| SNCF Mobilité | Stéphane DECHAMBE Marc VAYSSIERE Jean-Pierre FERRER | Titulaire Suppléant Suppléant | Absent Absent Absent |
| SNCF Réseaux | Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO | Titulaire Suppléante | Absente Absente |
| Copropriété de la Grave | Jean-Marc HALLOUARD | Titulaire | Excusé |
| FNE | Alain RIVIERE Alain POUGET | Titulaire Suppléant | Excusé Excusé |
| Le Vallon d'Escalquens | Jacques FRANCOIS | Titulaire | Présent |

| | | | |
|--------------------------------|---|--|---|
| CD 16 Propre | Philippe PACAUD Patrick BINO | Titulaire Suppléant | Excusé Absent |
| collège exploitants | | | |
| TOTAL Marketing Services | Christel VAUTIER Kilian LOUISE Mme RIVERA M. BOUSSEMARD | Titulaire Titulaire Suppléante Suppléante | Présente Absent Absente Absent |
| GACHES CHIMIE | Pierre GACHES Stéphane MOLINS Benoît GACHES Florence FALRET | Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant | Excusé Présent Absent Absent |
| Collège salariés | | | |
| TOTAL Marketing Services | Fatsah HOCINI Olivier DODIN | Titulaire Titulaire | Absent Absent |
| GACHES CHIMIE | Jérôme BERNARD Thierry ESCAFFIT Alain SAGAFREDO Gilbert DELMAS | Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant | Absent Absent Absent Présent |

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 16 février 2015 ;
- 2) Point d'information – société Total Marketing France ;
- 3) Bilan de l'activité 2015 – société Gaches Chimie ;
- 4) Bilan des actions de l'inspection des installations classées ;
- 5) Point particulier : instruction du Gouvernement du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso ;
- 6) Questions diverses.

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Mme Lesourd, directrice du service du pilotage et de la mutualisation interministériels à la préfecture de la Haute-Garonne.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 16 février 2015

Le compte rendu est approuvé.

2) Point d'information – société Total Marketing France

Mme VAUTIER présente le plan de gestion portant sur la remise en état du site de Total, en vue de sa mise en vente. Par ailleurs, elle signale le souhait de Total de se retirer de la CSS, le site n'étant plus classé comme installation Seveso.

Mme ROBIC confirme que le site a fait l'objet d'une mise en sécurité et du maintien du système de surveillance des eaux souterraines. Elle précise, en réponse à une question de M. FOURNIER, que les résultats des mesures de surveillance sont consultables sur demande.

M. FOURNIER s'enquiert des modalités de sortie de la CSS.

Mme ROBIC explique que toute demande est soumise au vote du bureau de la CSS.

M. FOURNIER demande si d'autres types de mesures sont disponibles.

Mme VAUTIER répond qu'un diagnostic des sols sera réalisé au moment de l'état des lieux du site, planifié cet été.

M. MOLINS demande si la modification du PLU de la zone est envisagée.

M. FOURNIER indique que la réponse dépendra des résultats de l'étude de sols. Toutefois, le site restera dédié à des activités industrielles.

M. LAFON juge que le devenir des terrains qui seront libérés par la société Total est lié aux moyens de desserte en transports en communs du territoire, qu'il estime actuellement insuffisants.

3) Bilan de l'activité 2015 : société Gaches Chimie

M. MOLINS présente le bilan de l'activité 2015 de Gaches Chimie en termes de formation et de prévention des risques. Il note l'absence d'incident environnemental en 2015 et précise que tout rejet aqueux de qualité insuffisante est désormais systématiquement détruit. À cette mesure s'ajoute une étude en cours pour valoriser les rejets.

M. FRANCOIS demande si l'activité du site d'Escalquens se limite au stockage.

M. MOLINS confirme l'absence de production chimique sur place.

4) Bilan des actions de l'inspection des installations classées

Mme ROBIC présente les trois visites d'inspection réalisées en 2015 chez Gaches Chimie. La première concernait les moyens de surveillance de la qualité des rejets aqueux. La deuxième visite portait sur la sécurité du site face aux actes de malveillance. Ces deux visites ont donné des résultats satisfaisants. Enfin, la dernière inspection a été déclenchée par le signalement d'un dépôt blanchâtre dans un fossé à proximité du site, dépôt qui s'est révélé inoffensif. La DREAL a toutefois demandé à Gaches Chimie une modification du mode opératoire concerné.

M. MOLINS précise que cette opération n'est plus effectuée sur le site.

Mme ROBIC évoque ensuite la phase 2 de l'étude de dangers lancée en 2014, qui donnera lieu à un arrêté préfectoral. Un autre arrêté concernera, quant à lui, les travaux de réhabilitation des sols pollués suite au plan de gestion transmis par Gaches Chimie.

M. MOLINS précise que cette pollution constitue un héritage de l'activité de chemins de fer présente sur le site avant l'installation de Gaches Chimie.

Mme ROBIC précise qu'une demande a été formulée à Gaches Chimie, dans le cadre d'un arrêté préfectoral en cours de signature, de surveiller de manière pérenne plusieurs substances dans les rejets aqueux et de mettre en place un plan de substitution de ces substances.

M. MOLINS confirme que les résultats de l'étude ECOFILAE de valorisation des rejets aqueux seront disponibles d'ici fin 2016.

Mme ROBIC évoque une demande de Gaches Chimie pour augmenter la capacité de stockage de certains produits déjà présents sur le site.

M. MOLINS précise que cette requête concerne des produits déjà conditionnés qui ne présentent pas de risque nouveau.

Mme ROBIC signale, enfin, la réponse favorable donnée à la demande de Gaches Chimie de diminuer son activité de stockage temporaire des emballages souillés par des déchets dangereux, ce qui conduit le site à passer sous le seuil de la directive IED.

5) Point particulier : instruction du Gouvernement du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso

Mme ROBIC évoque une récente instruction ministérielle visant à limiter la diffusion d'informations sensibles concernant les établissements Seveso, suite à certains actes de malveillance intervenus en 2015.

M. CORTES signale que toutes les données concernées antérieures à 2016 ont déjà été retirées des sites internet.

Mme ROBIC ajoute que les documents présentés en CSS seront également édulcorés.

M. FOURNIER s'enquiert des informations qui resteront disponibles dans le cadre des enquêtes publiques.

M. CORTES indique que seules seront retirées les informations sensibles (plans détaillés, dénomination et quantité des produits dangereux, fonctionnement précis des systèmes de sécurité, etc.).

Mme LESOURD précise que ces informations resteront toutefois accessibles sur demande en préfecture ou à la DREAL.

M. FOURNIER demande si le gouvernement a également exigé de Google le retrait des prises de vue des sites concernés.

Mme ROBIC confirme que certains sites industriels ont demandé le floutage de leurs images.

M. LAFON s'enquiert de l'impact de cette mesure sur la coopération en place dans le cadre des plans de sauvegarde communaux.

Mme RAFFALLI rappelle que le plan particulier d'intervention (PPI) fait l'objet d'une consultation des communes et que les informations sur les risques restent bien communicables à ces dernières. Ainsi la nouvelle instruction concerne principalement la communication auprès du grand public.

M. FRANCOIS suggère la mise en place d'un canal de diffusion sécurisé à destination de certains usagers. Il s'interroge en outre sur les consignes à appliquer en cas de déclenchement de la sirène d'alerte.

M. MOLINS explique que les personnes situées dans le périmètre à risque ont reçu une plaquette décrivant les mesures à suivre.

Mme RAFFALLI reconnaît un problème d'appropriation des consignes par les personnes concernées. La mise en place d'exercices vise à remédier à ce problème. Toutefois, tout citoyen devrait connaître les mesures à respecter en cas de sirène d'alerte : se mettre à l'abri et allumer la radio.

Mme RAFFALLI signale par ailleurs une nouvelle application pour Smartphones du ministère de l'Intérieur, intitulée SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations).

M. LAFON évoque les réseaux directs fermés, comme WhatsApp.

Mme RAFFALLI rappelle qu'en Haute-Garonne, l'alerte est basée sur l'appel téléphonique qui permet d'obtenir une confirmation immédiate de réception du message.

Mme LESOURD s'enquiert de la communication mise en place sur ce nouvel outil.

Mme RAFFALI répond qu'une information est programmée au niveau départemental, à destination des mairies et des services concernés.

6) Questions diverses

Mme RAFFALLI signale l'organisation début septembre d'une réunion de préparation à l'exercice PPI prévu courant novembre.

La séance est levée à 15 heures 50.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice du service du pilotage
et de la mutualisation interministériels,

Anabel LESOURD



